



Divorce est carte de sejour de 10ans

Par **aymennn**, le **11/04/2011** à **20:17**

Bonjour,
bonjour,

je suis de nationalité marocaine, je suis rentré en France en 2001 pour les études, j'ai toujours été en situation régulière, je me suis marié il ya 1an et 6 mois avec une estonienne de nationalité estonienne, grâce a ce mirage j'ai eu la carte de 10 ans.

on a arrive plus a vivre ensemble, on veut divorcer a l'amiable,
je voulais savoir si je risque de perdre ma carte de séjour de 10 ans.

merci pour votre aide.